

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

CANTON DE ROUBAIX-OUEST
ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL
Dimanche 1^{er} Août 1886
Candidat
François Roussel
MANUFACTURIER, CONSEILLER MUNICIPAL,
MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE,
MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DES HOSPICES.

ROUBAIX, LE 21 JUILLET 1886

LA FÉRULE DE BERLIN

Il devient chaque jour plus indéniable que les gouvernements étrangers en prennent à leur aise avec nous. S'ils sont jugés avec quelque sévérité par nos journaux, on nous accuse immédiatement de vouloir la guerre, de la chercher, de la provoquer; si nos populations se montrent polies, sympathiques pour le représentant de tel ou tel cabinet, celui-ci fait dire aussitôt qu'il n'attend rien de nous, et qu'il ne tient nul compte de nos démonstrations.

Ces réflexions nous sont dictées par un incident de date récente. On inaugurerait, il y a quelques jours, à Nouart, la statue du général Chanzy. Le général ayant représenté pendant plusieurs années la France à Saint-Petersbourg avec le titre d'ambassadeur et y ayant laissé les souvenirs les plus honorables, le gouvernement russe avait décidé, par courtoisie pour la mémoire du général Chanzy, d'envoyer son attaché militaire à Paris, le général Fredericks, à la cérémonie de Nouart.

L'attaché russe a même prononcé dans cette circonstance quelques paroles, dont le texte est connu, et qui ont valu à l'orateur non seulement les applaudissements de l'assistance, mais encore des démonstrations populaires très chaleureuses pour la nation et l'armée russe.

Jusqu'ici, rien que de très naturel, rien qui ne paraisse fort régulier. Le gouvernement russe voulant s'associer et s'associant officiellement à une cérémonie qui a pour but d'honorer un des meilleurs officiers généraux de l'armée française, encore que le gouvernement russe ait tenu à saluer dans le général Chanzy bien plus le diplomate correct, patriote, éclairé, que le commandant en chef des armées de la défense nationale, il devait s'attendre à des témoignages de gratitude, et il eût été probablement très froissé, le cas échéant, de ne pas recevoir.

Eh bien ! il paraît que l'ovation faite au général Fredericks a causé plus de regret que de satisfaction à Saint-Petersbourg, et c'est avec stupeur que nous lisons ce matin dans un journal semi-officiel de la capitale russe les lignes suivantes :

Nous n'aurions pas jugé nécessaire de parler de cette affaire, la présence du général Fredericks s'expliquant naturellement par les souvenirs que Chanzy a laissés en Russie, si des commentaires absolument déplacés n'avaient été faits à cette occasion. Inutile d'ajouter que la politique d'un grand empire n'est pas à la merci d'incidents comme celui de Nouart.

C'est nous rappeler rudement à la réalité, c'est nous signifier avec trop de rigueur, sinon que nous n'existons plus, du moins qu'on ne veut même plus notre amitié !

Nous serions tentés, au premier abord, de croire que l'arrêtsrommaire, ainsi libellé par le Journal de Saint-Petersbourg, est une réponse indirecte à la politique encore inexploquée qui s'est manifestée par le rappel du général Appert, et plus récemment encore par l'expulsion des princes, à la suite d'une réception mondaine à laquelle assistait un frère de l'empereur de Russie; mais, en vérité, nous craignons que les préoccupations du Journal de Saint-Petersbourg ne soient puiscées à une autre source.

La cérémonie de Nouart a eu de l'écho en Allemagne, où tout le monde fronce le sourcil dès qu'un fait public vient mettre en lumière les sympathies de la France pour la Russie.

L'ovation dont le général Fredericks a été l'objet devait donc être soulignée avec malveillance de l'autre côté du Rhin; elle y a pris aussitôt les proportions d'un événement, et nous ne serions pas étonnés qu'elle eût servi immédiatement de prétexte pour favoriser des combinaisons di-

plomatiques qui n'ont rien d'agréable pour nous, mais qui ne paraissent pas non plus fort avantageuses pour la Russie.

On s'est donc hâté à Saint-Petersbourg de désavouer toute arrière-pensée de rapprochement avec la France, afin de détourner les coups qui menacent la Russie en Orient.

Nous serions bien heureux que l'article du Journal de Saint-Petersbourg fût considérée à Berlin comme une satisfaction suffisante, et que M. de Giers n'eût plus rien à redouter de personne pour son pays, après avoir si cavalièrement exprimé son dédain pour les applaudissements que son attaché militaire a recueillis à Nouart.

Mais nous sommes obligés de convenir que l'article en question ne changera rien à une situation qui n'est guère plus brillante pour la Russie que pour nous-mêmes.

Lord Salisbury reparait à l'horizon; demain, peut-être, il sera premier ministre de l'empire britannique, et si nous tenons compte des enseignements d'un passé qui ne remonte pas encore à un an, la rentrée des tories aurait chance d'être suivie à bref délai d'une alliance cordiale entre l'Allemagne et l'Angleterre.

C'est le rêve caressé par M. de Bismark depuis près de sept ans.

Deux fois les électeurs anglais avaient bouleversé son échiquier; cette fois-ci, ils se sont montrés de meilleure composition; par conséquent nous allons assister à un changement de tableau intéressant.

Eh bien! le cabinet de Saint-Petersbourg doit y réfléchir, il y a là en perspective de quoi « modifier la politique d'un grand empire! » pour emprunter les expressions de son organe semi-officiel.

NOUVELLES DU JOUR

La caisse des retraités

Le Journal officiel vient de promulguer la loi votée par le Sénat et la Chambre des députés et qui est relative à la caisse des retraités pour la vieillesse. A partir du 1^{er} janvier 1887, la caisse des retraités, créée par la loi du 18 juin 1850, prendra le nom de Caisse nationale des retraités pour la vieillesse et fonctionnera, sous la garantie de l'Etat, dans les conditions suivantes : Les versements seront reçus à partir de 1 fr. Le maximum de la rente viagère à inscrire sur la même tête est fixé à deux cents francs. Les sommes versées dans une année, au compte de la même personne, ne peuvent dépasser mille francs. Les rentes viagères constituées par la Caisse nationale des retraités ne peuvent être cédées et sont insaisissables jusqu'à concurrence de 300 francs. Le montant de la rente à servir est calculé conformément à des tarifs tenant compte, à chaque versement :

- 1^o De l'intérêt composé du capital;
- 2^o Des chances de mortalité, en raison de l'âge des déposants et de l'âge auquel commence le traitement, calculées d'après les tables dites de Deparcieux;
- 3^o Du remboursement, au décès, du capital versé, si le déposant en fait la demande au moment du versement.

D'après encore, pour éviter d'annuler les principales dispositions de la loi nouvelle, que les versements peuvent être faits au profit de toute personne âgée de plus de trois ans, et que le versement opéré, antérieurement au mariage, reste propre à celui qui l'a fait. Les femmes mariées, quel que soit le régime de leur contrat de mariage, sont admises à faire des versements sans l'assistance de leur mari. Enfin, le versement fait pendant le mariage, par l'un des deux conjoints, profite séparément à chacun d'eux par moitié.

C'est l'administration de la Caisse des dépôts et consignations qui est chargée de pourvoir aux frais de gestion de la Caisse nationale des retraités pour la vieillesse.

Les funérailles de M. Leblond

Paris, 23 juillet. — Aujourd'hui à dix heures ont eu lieu les obsèques de M. Leblond, sénateur de la Marne, conseiller à la cour de cassation, président du conseil général de la Marne et chevalier de la Légion d'honneur.

A la maison mortuaire les honneurs militaires ont été rendus par un bataillon du 74^e de ligne, drapés en musique.

Après la cérémonie religieuse au temple de Pentemont, le cortège, dans lequel figuraient nombre de sénateurs et de conseillers à la cour de cassation, s'est dirigé vers le cimetière Montmartre où a eu lieu l'inhumation.

Le prix de Rome

Paris, 23 juillet. — Le jugement du prix de Rome pour la peinture a été rendu cette après-midi : 1^{er} prix (n° 4). — M. Lebayle (Charles), élève de M. Cabanel; 2^e prix (n° 1). — M. Lavaley, élève de MM. Cabanel et Maillol; 2^e second prix. — M. Simibaldi, élève de M. Cabanel.

Les missions du Congo

Rome, 23 juillet. — Dans sa réunion du lundi 19 juillet, la sacrée congrégation de la Propagande est revenue à la demande du cardinal Lavigier, sur la décision prise par elle au sujet des missions du Congo. Elle a décidé que cette affaire devait lui être de nouveau ultérieurement soumise, après que les missionnaires du Saint-Esprit et les missionnaires d'Alger seraient tombés d'accord sur les limites respectives de leurs missions tant dans le Congo français que dans le Congo belge.

Ouvriers français aux expositions anglaises
Paris, 23 juillet. — Un certain nombre de conseillers municipaux et de membres des chambres syndicales de Paris et d'industriels se sont réunis

à l'effet de constituer une commission d'initiative dans le but d'envoyer en Angleterre, en mission d'études, plusieurs ouvriers français.

Il existe en ce moment, en Angleterre, quatre expositions d'une réelle importance; ce sont : l'exposition coloniale de Londres, l'exposition internationale de Liverpool, l'exposition industrielle d'Edimbourg et l'exposition artistique de Folkestone. Les délégués ou visiteurs de ces expositions et les propriétaires de leur séjour pour examiner les écoles professionnelles anglaises, les musées industriels et plusieurs grandes manufactures. Le voyage durera quinze jours; on évalué à 500 fr. par délégué les frais de déplacement et de séjour. Les dépenses seront couvertes par une souscription publique qui est actuellement ouverte au Palais de l'Industrie.

Le remboursement des obligations du Trésor

Paris, 23 juillet. — Par décision en date du 21 juillet 1886, le ministre des finances a autorisé, à partir du 24 juillet, le remboursement par anticipation des obligations du Trésor à court terme 4 0/0 à l'échéance du 1^{er} septembre 1886, sous déduction d'un escompte de 1 3/4 0/0 l'an.

L'administration croit devoir rappeler au public qu'à l'exception des monnaies de l'union latine, c'est-à-dire des monnaies belges, grecques, italiennes et suisses, aucune monnaie d'argent étrangère n'est acceptée dans les caisses publiques.

Ceux qui recevraient d'autres monnaies d'argent que celles mentionnées dans le tableau ci-après s'exposeraient à subir une perte correspondant à la différence qui existe entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque du métal qu'elles contiennent.

Monnaies d'argent étrangères acceptées par les caisses publiques et la Banque de France

- 1^o Pièces de 5 fr. belges, grecques, italiennes et suisses; 2^o Pièces de 2 fr.; 1 fr.; 0 fr. 50 et 0 fr. 20;
- Belges, au millésime de 1866 et des années suivantes;
- Grecques, au millésime de 1868 et des années suivantes;
- Italiennes, au millésime de 1863 et des années suivantes;
- Suisses, au millésime de 1866 et des années suivantes.

Le procès Crawford-Dilke

Londres, 23 juillet. — Dans le procès Crawford-Dilke le jury a rendu un verdict qui confirme le divorce de Crawford. Cette décision affirme la culpabilité de sir Charles Dilke.

Réunion de manufacturiers à Madrid

Madrid, 23 juillet. — Hier a eu lieu une réunion de trois cents manufacturiers représentant les ouvriers de Catalogne, dans l'Institut pour le développement du travail et de la production nationale. M. Pujol présidait.

On a donné lecture de nombreux télégrammes d'adhésion aux décisions que prendrait la réunion.

M. Pi-Solanas a demandé qu'il fut nommé une députation qui irait supplier la régente d'opposer son veto à la loi du *modus vivendi*.

M. Canadell a dit que la situation était très grave, mais qu'un appel à la Régente était inutile, parce que le régime constitutionnel obligeait le Roi à signer les propositions des ministres.

Il a ajouté que les Catalans devaient faire quelque chose de plus sérieux et que l'unique moyen était la force. (Applaudissements.)

L'orateur a proposé de fermer les manufactures et de renvoyer les ouvriers.

Un ouvrier lisserand a dit que les ouvriers demandaient du pain, et non la liberté. Il est opposé à l'idée d'un appel à la Régente.

La réunion a résolu, non d'envoyer une pétition à la Régente mais de télégraphier au gouvernement une protestation contre le *modus vivendi* en déclarant toute responsabilité pour l'avenir, d'organiser avec le centre une manifestation pour dimanche, enfin de télégraphier aux députés et aux sénateurs de renoncer à leur mandat pour venir à Barcelone à la manifestation.

La réunion n'a été troublée par aucun incident.

Les socialistes allemands

Berlin, 23 juillet, 8 h. 30. — L'agitation socialiste prend des proportions inquiétantes. La propagande se fait secrètement, et le gouvernement, malgré le récent arrêté du ministère, est impuissant à la réprimer. Avant-hier, des placards ont été affichés dans les rues de Berlin, à des milliers d'exemplaires. Ils contenaient une violente critique des actes de M. de Puttmaker et se terminaient par ces mots : « Vive la démocratie sociale ! »

Une émeute en Perse

D'après une dépêche de Tabriz (Perse) datée du 21 juillet, une émeute très sérieuse vient d'éclater en Perse. L'apir-Agha, suivi d'un grand nombre de Persans et de Kurdes venus de la Turquie, a levé l'étendard de la révolte. Le gouverneur de Souj-Boulak, à la tête de 3,000 soldats irréguliers éminant à canon, se rend à Labijan pour combattre les rebelles.

Les pigeons voyageurs

Paris, 23 juillet. — Un fait singulier vient de se produire. Un cultivateur, il y a quelques jours, fit feu sur un pigeon qui passait au-dessus de sa propriété et le tua. En examinant l'animal, il s'aperçut non sans étonnement qu'il portait sur une de ses ailes les armes d'une puissance étrangère. Il s'empressa de porter ce pigeon au commandant d'armes de la ville la plus voisine et cet officier, après examen, vint d'adresser un rapport spécial au ministère de la guerre.

De l'enquête à laquelle on s'est livré, il résulte que la puissance en question a France des stations colombophiles.

Le drame de Lyon

Lyon, 23 juillet. — Le nommé Serf, qui fut blessé hier par Lefebvre, a succombé dans la soirée.

Un savant économiste, M. Leroy-Beaulieu, a publié dans la libérale Revue des Deux-Mondes de remarquables études dans lesquelles il se prononce contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et contre la guerre au catholicisme.

M. Leroy-Beaulieu ne se contente pas de répudier le principe de la séparation; il en condamne les principales applications, à commencer par celle qui proscrire la religion de l'école. Nous citons ce passage :

« De tous les procédés d'éducation auxquels puisse recourir la pédagogie, on oublie que la religion est encore le plus simple et le mieux adapté à l'enfance, le plus pratique et le plus démocratique; car il est à la portée de tous, et l'on ne voit pas que, dans l'intérêt même de l'Etat, il doive rester à la portée de tous. »
» On admet que l'Etat doit encourager tout ce

qui peut contribuer au progrès des mœurs, et l'on ne sait pas que, pour nombre d'esprits, les bonnes mœurs n'ont pas de meilleur garant que les idées religieuses, que l'évangile et le christianisme.

» Libre à chacun de ne voir dans le prêtre, selon une expression de la révolution, qu'un officier de morale; mais pour combien de millions de Français, de tout âge et de tout sexe, cet officier de morale n'est-il pas le genéral et le sergent de ville ! N'est-ce point Montesquieu qui disait : « Moins la religion sera répimante, plus les lois civiles devront réprimer. »

» Pour le véritable homme politique, de même que pour le penseur uniquement soucieux du bien public, c'est là le point de vue le plus simple aussi bien que le plus sûr. Quelle opinion qu'on ait de la valeur intrinsèque des différentes formes religieuses, la religion demeure incontestablement aujourd'hui, tout comme l'enfance des sociétés, un agent de moralisation, un agent d'éducation.

» Sur le roc de l'égoïsme, sur le sable de la frivolité, elle sème gratuitement la vertu et le dévouement; et pour les maux de l'existence, elle a des consolations dont nul autre ne possède le secret.

» Elle dresse le pauvre à la patience et à la résignation, le riche à la charité et à l'humilité. Elle enseigne l'égalité et la fraternité. A ce titre, l'Etat et le gouvernement ont donc profité à l'encourager et à le subventionner les ministres.

» La religion reste en somme la plus profonde comme la plus ancienne base des sociétés humaines.

» Telle est la vérité, tel est, pour tout homme sans préjugés, le point de vue pratique et en politique, rien, encore une fois, ne vaut le point de vue pratique. A cet égard, il ne saurait, en dehors des fantaisies de la libre pensée, y avoir de doute pour personne. L'intérêt social est évident et l'Etat n'a pas le droit de s'en désintéresser. C'est là un tel lieu commun qu'insister serait faire injure au lecteur.

» On a le droit de demander s'il peut y avoir un peuple libre, sans foi à Dieu et à la liberté morale; il n'est pas permis d'imaginer que la société et la morale publique aient à se féliciter du déclin du sentiment religieux. »

Les Irlandais

Un rédacteur du Temps, M. Philippe Davyl, voudrait connaître l'Irlande, s'est rendu en ce pays. Parmi les impressions qu'il adresse à son journal, nous notons un témoignage de l'énergie des convictions religieuses du pauvre catholique irlandais. Nous citons textuellement, sans croire nécessaire de relever certaines expressions qu'il était bien difficile de ne pas trouver sous la plume d'un rédacteur libre-penseur du Temps :

« Les habitations privées sont bâties à Dublin sur le type général de toutes celles des îles Britanniques : un sous-sol ouvert sur le fossé grillé qui longe le trottoir, un rez-de-chaussée et un premier étage, parfois un second. Au-dessus de la porte d'entrée, une vitre éclairée au gaz. C'est l'usage du pays de mettre là ce qu'on possède en fait d'objets d'art, — un buste, un vase de porcelaine, un petit cheval de piétre. Le petit cheval surtout est fort en honneur. On le voit par milliers d'exemplaires, tous sortis du même moule. Dans les faubourgs, il n'est pas rare de remarquer une fenêtre décorée de fleurs en pot derrière les vitres, à la mode bretonne et, circonstance frappante, en Irlande aussi c'est le triste geranium qui domine. »

« La disposition intérieure est à peu près la même qu'en Angleterre; on voit ce qui ne ressemble à une maison anglaise comme une autre maison anglaise. Mais ici, aux meubles classiques, on ajoute de la décoration murale d'éclatantes et de chromo-lithographies catholiques, — saint Patrick, le Pape Léon XIII, le « Bon Pasteur » donnant sa vie pour ses brebis, — au milieu des branches de buis vert, de chapelets et des scapulaires. Un ornement très apprécié sur la cheminée est le bocal d'air miraculeux dans lequel nage une réduction en bois des outils de la Passion; croix, échelle, martinet, clous et couronne d'épines. »

« Quatre-vingt-sept pour cent de la population de Dublin appartiennent, en effet, au catholicisme; la proportion s'élève en certains comtes irlandais, dans le Connaught surtout, jusqu'à quatre-vingt quinze pour cent; nulle part, même dans le protestant Ulster, elle ne descend au-dessous de quarante-cinq pour cent. »

« Et ces catholiques ne le sont pas pour la forme. La plupart vont aux offices, observent tous les rites, restent en rapports directs et constants avec les prêtres. La sincérité de leur foi est même particulièrement saisissante et ne se voit au même degré, ni en Italie, ni en Espagne. C'est que le culte romain est étroitement lié pour eux aux traditions les plus chères de la race, qu'il reste une des formes extérieures de la protestation contre la conquête, et qu'il a été jusqu'à ces derniers temps une note d'incapacité politique. »

« Aux prestiges de la religion traditionnelle s'ajoute la poésie de la persécution, avec le ressentiment du vaincu. Cette religion est celle que ne professe pas l'anglais détesté : quel motif de l'aimer, joint à tous les autres ! Il faut songer qu'à Dublin, au milieu d'une population dont les neuf dixièmes sont catholiques pratiquants et dont le dernier dixième seul est protestant (anglican, presbytérien, méthodiste, etc.), la cathédrale est aux mains de la minorité anglicane, avec toutes les anciennes basiliques, alors que le culte de la majorité s'abrite en des constructions modernes et banales. La race conquérante tient aussi garnison au baptistère de Saint-Patrick, comme au château royal et au Sénat de l'Université. Triple cause de charlatanisme : la moindre boutique d'apothicaire s'appelle à Dublin du nom pompeux de *Medical*

Hall; la moindre école libre est une académie, et c'est un fait notoire que tous les Irlandais descendant en droite ligne des anciens rois du pays. »

« Citons encore ce travail, emprunté aux mœurs des familles les plus pauvres, où l'enfant qui court les rues paraît sale et abandonné. »

« Pourtant sa mère l'aime, si laid et si noir qu'il soit. Tout à l'heure une charrette passait et le bébé courait sous les roues. La mère a bondi hors de sa famille, avec un cri de fureur, et sauté sur son enfant qu'elle a emporté. »

« Jamais, à Londres, je n'ai entendu pareil cri. Non, certes, que les mères anglaises, comme les autres, n'aiment pas leurs bébés. Mais elles les aiment à leur manière, sans passion et sans baisers, moult tristement, dirait Froissart. »

« C'est là ce qui place à part ces parias d'Irlande et les distingue de ceux de l'East-End londonien. Ils s'aiment entre eux, se le disent et se le prouvent. Leur misère, peut-être plus atroce, n'a pas du moins le caractère égoïste et dur de la misère anglaise. Ils connaissent la pitié, la tendresse et l'amour. Ils s'entraident et se soutiennent les uns les autres. Thackeray a remarqué depuis longtemps qu'un Irlandais, si pauvre qu'il soit, a toujours derrière lui d'autres Irlandais plus pauvres, qu'il protège ou qu'il sert, partageant avec eux la bonne et la mauvaise fortune. C'est absolument vrai, et cet instinct de fraternité, si étranger à l'Anglo-Saxon, si contraire même à sa nature, éclate ici partout. »

« Le témoignage est aussi net que possible, et dans les colonnes du Temps, il est encore plus significatif. »

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Cette pauvre Académie subit de nouveau, à cette heure, un rude assaut. Elle a eu l'audace d'exprimer des regrets courtois et discrets à l'occasion du départ forcé, pour cause de politique, d'un des membres qui n'était pas le premier venu. Là-dessus, toutes les passions et toutes les colères de parti se sont déchaînées contre l'illustre assemblée. Elle est, Dieu merci ! assez forte pour n'avoir pas besoin qu'on la défende. Elle en a vu bien d'autres, à toutes les époques, sans en avoir été ni émue ni atteinte. Elle laissera passer, cette fois encore, la tempête et ne s'en portera pas plus mal après qu'avant. Elle a fait, en cette occasion, acte de simple convenance que les mauvais esprits seuls peuvent blâmer; et comme tous les membres présents, sans exception de parti, se sont associés à ce témoignage de sympathie, il est impossible d'y voir une intention de politique militante.

Mais cela même serait, qu'on aurait certainement tort d'en faire un grief à l'Académie. On prétend qu'il lui est absolument interdit de ressentir ni d'exprimer les impressions que peuvent exciter en son sein les événements qui se produisent dans la société, dans le pays et dans l'Etat.

On cela lui est-il interdit ? Où trouve-t-on formulé le principe que la politique est prosaïque du palais Mazarin ? Elle en est si peu exclue qu'elle n'a cessé, à toute époque, d'y inspirer une foule de choix. Ce n'est que parce qu'ils furent, à divers degrés et dans des camps différents, les hommes politiques du jour, que beaucoup d'immortels ont pris tour à tour place sous la coupole de l'Institut.

Est-ce que, d'autre part, les solennités de réceptions académiques, lorsqu'elles ont pour objet quelqu'un ayant joué un rôle dans la vie publique, ne sont pas toujours des manifestations où éclate la pensée générale de la docte corporation sur la politique contemporaine ?

Après tout, quoi que l'on dise, elle est libre de ses idées et de ses opinions. C'est une institution indépendante qui ne relève que d'elle-même et sur laquelle le pouvoir n'a aucun droit restrictif. C'est ce qui fait même sa grandeur et son illustration. Il est bon qu'elle conserve cette liberté sans réserve.

Que de fois, d'ailleurs, les partis au pouvoir ne l'ont-ils pas chaleureusement louée et applaudie quand elle a été un des leurs ou approuvé leur politique; qu'ils aient donc la justice de supporter aussi ses critiques et d'écouter ses avis, quand elle croit opportun de les leur donner !

Mais, les partis à qui, par hasard, l'Académie a le tort de déplaire, ne se contentent pas aujourd'hui d'en exprimer leur mauvaise humeur; ils attaquent l'institution elle-même et ne parlent de rien moins que d'en transformer radicalement le principe et l'organisation. C'est surtout cette idée révolutionnaire qu'il importe d'apprécier.

Deux systèmes se sont produits : l'un consistant à soumettre tous les actes de l'Académie à la surveillance préalable de l'Etat; l'autre, proposant d'appliquer à l'élection des académiciens le suffrage universel des écrivains et des artistes, ou du moins de les faire nommer par les Sociétés des gens de lettres et des auteurs dramatiques.

Ces deux combinaisons, aussi bizarres qu'impraticables, sont sérieusement discutées depuis quelques jours. L'esprit de parti et l'esprit de coterie ont pu, seuls, les faire naître. Tout les condamne et les repousse.

La première n'est autre chose que l'adaptation de la censure à l'Académie. Singulière inconscience ! On a aboli la censure pour le livre et le journal. On demande qu'elle soit supprimée pour le théâtre. On réclame la liberté complète, que disons-nous ? La licence sans limites pour les œuvres immodes que la naturalisme moderne lance chaque jour dans la circulation et tend à introduire sur la scène. On veut qu'il soit permis à la Monquette de montrer impunément en public son énorme et

farouche callipygè; que Germinal puisse prêcher, sans contrôle et sans obstacle, du haut des planches, ses théories socialistes; que les romans et les gravures obscènes puissent librement s'étaler dans les vitrines; et, tout-à-coup, on propose la censure préalable pour ce qui se passe et se dit au palais Mazarin. Dans ce lieu où tout est austère, correct, de bon goût et de bonne compagnie, où la lutte des opinions revêt toujours un caractère d'urbanité, de politesse et d'honnêteté, où si les partis peuvent être blessés de certaines allusions et de certaines attaques, la morale publique ne s'en fait jamais, on rêve d'exercer une rigoureuse surveillance de haute police.

Il n'y a plus de délibération dans la docte assemblée sans qu'un commissaire du gouvernement y assiste avec droit de veto contre tout écart de parole qui pourrait être suspect d'opposition; il n'y aura plus de procès-verbal adopté ni publié sans que le visa officiel en ait expurgé les énonciations douteuses; il n'y aura plus de discours de réception sans l'approbation du censeur académique.

Heureusement de pareilles conceptions et d'aussi grotesques conséquences se réfutent d'elles-mêmes. Il suffit de les exposer pour que le bon sens public en fasse justice et qu'elles tombent sous un éclat de rire universel. Assujettir à la censure les vétérans de la pensée, les sommités de l'intelligence, ceux que la voix publique a glorieusement nommés « les Immortels », est une idée tellement bouffonne qu'on ne peut vraiment lui faire l'honneur de la discuter.

Celle de faire élire les membres de l'Académie par le suffrage des hommes de lettres, c'est-à-dire de ceux qui, dans le monde de la pensée, ont la prétention de se considérer comme leurs pairs, a, au premier aspect, quelque chose de moins excentrique. Elle n'en est pas moins fautive et inacceptable.

Nous nous expliquons fort bien l'orgueil de tous ceux qui tiennent une plume et s'écrient fièrement : « Et moi aussi je suis écrivain ! » comme le poète italien disait : « *Arch'io son pittore!* » Encore faut-il que cette jactance soit justifiée et qu'elle se fonde sur quelque chose de tangible.

Or, où commence, où finit le monde des lettres ? Sera-t-il permis au premier barbouilleur de papier, au dernier déclassé de la race des folliculaires, par cela seul qu'il sera parvenu à glisser quelques lignes boiteuses dans quelque recroin obscur d'un journal inconnu, de se croire l'égal des plus grands penseurs, des plus grands poètes, des plus grands historiens ? Ecrire, parbleu ce n'est pas difficile, mais l'important est de savoir ce que vaut ce qu'on écrit. Le suffrage universel est toujours une force aveugle qui substitue la puissance inconsciente du nombre aux inspirations sensées et réfléchies de l'intelligence.

Que serait-ce si on en faisait la base de l'élection de ces princes de la pensée qui forment l'auguste sénat du palais Mazarin ? Dans la foule confuse des prétendus littérateurs, pour quelques individualités glorieuses, combien de nullités absurdes ! Le nombre n'y serait certainement ni plus digne, ni plus clairvoyant qu'en politique.

Quoi ! ce serait à cette populace soi-disant littéraire, à cette bohème de tous les mondes de la plume, à tous les réalistes et à tous les décadents qu'on donnerait le droit de choisir, pour en peupler l'Académie, les meilleurs parmi les bons ? Ah ! on verrait alors d'étranges choses et l'on sortirait de singuliers noms de ce scrutin ! On accuse l'Académie de céder parfois à certaines considérations politiques. Les plébiens et les prolétaires de lettres en feraient bien plus, de la politique, mais ce serait de celle d'estaminet et de brasserie, et Dieu sait quels académiciens de hasard on enverrait siéger sous la coupole de l'Institut !

Les Sociétés des gens de lettres et des auteurs dramatiques ne sont pas davantage créées ni organisées pour cette œuvre de sélection. Ces sont des institutions éminemment utiles, qui ont pour but essentiel la défense commun des droits et des intérêts des écrivains. Si on leur confiait la mission de faire des « immortels », elles seraient bientôt envahies par des coteries et des visées qui dénatureraient leur très noble mission et compromettraient même les services qu'elles rendent.

Mais ces questions électorales sont dominées de bien haut par le caractère supérieur de l'Académie et par sa destination sociale. Quand on parle de faire élire les académiciens par les gens de lettres, on rétrécit singulièrement le cercle immense où doit se recruter et fonctionner ce corps illustre. Vingt fois nous avons établi que l'Académie n'est pas une assemblée purement littéraire, où ne doivent entrer que des écrivains. C'est une grande république intellectuelle et sociale où toutes les illustrations du pays peuvent être appelées à représenter tous les éléments de la grandeur nationale.

Ce fut la pensée mère de l'Institut, et Richelieu y réunit ensemble à côté des princes de l'intelligence les princes de la naissance et de tous